Direction de la sécurité et de la circulation routière

Décision du 6 avril 2007 relative à la modification du comité de concertation de l'éducation routière au sein de la DSCR auprès du sous-directeur de l'éducation routière,

NOR: *EQUS0790735S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Décide :

Article 1er

La composition du comité de concertation de l'éducation routière (CCER), créé au sein de la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Meunier (Marc), président, sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).

Mme Morin (Françoise), chef du bureau du permis de conduire (DSCR-ER. 2).

Mme Dubail (Sylviane), chef du bureau de l'animation de la politique éducative (DSCR-ER. 3).

Mme Lefèvre-Bataille (Dominique), sous-directrice des actions transversales et des ressources (DSCR-ATR).

Mme Lebeau (Martine), directrice départementale de l'équipement du Var.

M. Caire (José), directeur départemental de l'équipement du Morbihan.

Membres suppléants

- M. Fougère (Jean-Pierre), adjoint du sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).
- M. Robriquet (Jean-François), chef du bureau des ressources (DSCR-ER. 4).
- M. Machu (Christian), chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routières (DSCR-ER. 1).
- M. Zambon (David), adjoint de la sous-directrice des actions transversales et des ressources (DSCR-ATR).
- M. Descatoire (Christophe), directeur délégué départemental de l'équipement de Haute-Vienne.
- M. Gondran (Olivier), directeur départemental de l'équipement du Gers.

Représentants du personnel

SNICA-FO
Membres titulaires

- M. Grolier (Christian).
- M. Hamon (Yann).
- M. Chopin (Patrick).

Mme Masset (Pascale).

Membres suppléants

- M. Guebel (Fernand).
- M. Desvages (Christophe).
- M. Le Floch (Laurent).

Mme Demont (Nathalie).

CFDT Membre titulaire

M. Decourselle (Laurent).

Membre suppléant

M. Debliquis (Olivier).

	Membre titulaire

Mme Elmary (Florence).

Membre suppléant

M. Rabia (Amar).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par délégation : La directrice de la sécurité et de la circulation routières, C. Petit